

Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal Québec H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca

Le 6 mars 2008

Invitation à une séance de consultation sur le schéma de couverture de risques

Madame, Monsieur,

La Commission de la sécurité publique vous invite à participer à une consultation sur le schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal :

Jeudi, le 20 mars 2008, à 19 heures
Hôtel de ville de Montréal, salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

En vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4), la Ville de Montréal a l'obligation de déposer, au ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie dressant le portrait de la situation sur le territoire de l'agglomération de Montréal et identifiant les mesures et les moyens permettant d'optimiser l'organisation de la sécurité incendie, en conformité avec les objectifs et les exigences du ministère de la Sécurité publique.

Au cours de cette assemblée publique, vous aurez l'opportunité de prendre connaissance des objectifs poursuivis par le ministre de la Sécurité publique et des moyens qui seront mis en œuvre pour les atteindre. Parmi ces moyens, permettez-moi de souligner l'optimisation des ressources en matière de sécurité incendie qui nous amène à proposer quelques changements concernant notamment la localisation des casernes, le déploiement du personnel et la répartition du parc de véhicules. Pour donner aux actions de l'agglomération de Montréal les meilleures orientations possibles, la commission souhaite connaître les points de vue et entendre les suggestions de tous ceux et celles qui s'intéressent à la sécurité incendie sur le territoire de l'île et c'est pourquoi je vous invite à participer activement à cette assemblée publique.

Les personnes qui désirent participer à la période de questions et commentaires du public peuvent s'inscrire au cours des 30 minutes précédant la séance ou s'inscrire à l'avance en communiquant avec la Direction du greffe au 514 872-3770. Le document *Synthèse - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal* est également disponible, pour consultation, aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, à la Direction du greffe, salle R.134 de l'hôtel de ville, et sur le portail www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président de la Commission de la sécurité publique,



Claude Dauphin